CALENDRIER MUTATION

21 mars 12 h au 4 avril 2023 à 12 h	Saisie des vœux sur le serveur I-prof/ SIAM Pour les personnels arrivant de l'inter, l'accès se fait par I-prof de l'académie d'origine
04 avril 2023	Date limite pour déposer un dossier au rectorat (service médical) au titre du handicap <u>ce.sms@ac-dijon.fr</u> Lien vers le dossier médical <u>https://www.ac-dijon.fr/media/37148/download</u>
05 avril au 12 avril 2023 à 23h59	Téléchargement sur Iprof des confirmations de demande de mutation par les candidats. Il faut les faire signer par le chef d'établissement. Les pièces justificatives (voir dans le journal) doivent être numérotées et jointes à la confirmation de demande)
12 avril 2023	Date limite de retour des confirmations de demande de mutation et des pièces justificatives via COLIBRIS (https://portail-dijon.colibris.education.gouv.fr/) (C'est le candidat qui doit transmettre ces documents)
12 avril 2023	Date limite de réception par mèl des demandes de changement de RAD pour les TZR Pour les professeurs agrégés et certifiés : dpe2@ac-dijon.fr Pour les PLP, EPS, CPE et PsyEN : dpe3@ac-dijon.fr Il est possible de demander un changement d'établissement de rattachement, de commune ou de zone géographique).
05 mai 2023	Date limite de dépôt des demandes tardives de mutations, des modifications tardives ou d'annulation de demande. Les annulations sont acceptées sans condition.
10 mai 2023	Affichage des barèmes sur I-prof/SIAM Les barèmes peuvent être contestés par mél : Pour les professeurs agrégés et certifiés : dpe2@ac-dijon.fr Pour les PLP, EPS, CPE et PsyEN : dpe3@ac-dijon.fr Les rectifications effectuées seront affichées « au fil de l'eau ».
20 mai 2023	Date limite de contestation, par mél du barème
24 mai 2023	Affichage des barèmes définitifs sur I-prof/SIAM
15 juin 2023	Publication des résultats du mouvement
26 juin 2023	Date limite de réception, via COLIBRIS, des recours individuels permettant d'obteni une réponse en juillet.
A compter du 11 juillet 2023	Affectation des TZR